

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1967 B 00045 Numéro SIREN : 679 500 454 Nom ou dénomination : SOCIETE DE GESTION SAINTE MARGUERITE
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/08/2021 sous le numéro de dépôt B2021/009891

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : STE GESTION STE MARGUERITE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2			
Adresse de l'entreprise 1309 AV COMMANDANT HOUOT 83130 LA GARDE		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET* 6 7 9 5 0 0 4 5 4 0 0 0 1 3		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le. 3 0 0 9 2 0 2 0			
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG		
		Fonds commercial (1) AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	597 171
	Constructions AP		AQ	11 322 055	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	1 462	
	Autres immobilisations corporelles AT		AU	85 139	
	Immobilisations en cours AV		AW	2 296	
	Avances et acomptes AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
			Autres participations CU	CV	16 127 311
			Créances rattachées à des participations BB	BC	1
			Autres titres immobilisés BD	BE	
			Prêts BF	BG	
			Autres immobilisations financières * BH	BI	15 561
	TOTAL (II) BJ		BK	7 382 999	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	188 176	
		Autres créances (3) BZ	CA	2 497 200	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:) CD	CE		
		Disponibilités CF	CG	9 639 851	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI			
	TOTAL (III) CJ	CK	12 325 228		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif * (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	7 382 999		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	15 561	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		STE GESTION STE MARGUERITE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .. 2 006 400)			DA	2 006 400	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	100 616	
	Réserve légale (3)			DD	200 641	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	121 003	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	6 659 156	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	483 610	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	9 571 426	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	672 996	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	21 881 873	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	277 406	
	Dettes fiscales et sociales			DY	95 171	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	594 350	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	23 521 797		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	33 093 223		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
		Écart de réévaluation libre			ID	
		Réserve de réévaluation (1976)			IE	100 616
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	22 976 425
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	378	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : STE GESTION STE MARGUERITE					Néant ☐ *		
		Exercice N				Total	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services*	FG	1 239 091	FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 239 091	FK		FL	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 239 091
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	112 828
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	157 281
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*				GA	359 782
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	629 890
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	609 200	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	8 159
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	8 159	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(8 159)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	601 041	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		STE GESTION STE MARGUERITE		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	25 000	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	25 000	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(25 000)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	92 431	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 239 091	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	755 480	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	483 610	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *			HP	
		- Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		facultatives A6	obligatoires A9	
				dont cotisations facultatives Madelin A7		
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AFFAIRE DU COUDON				25 000		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : STE GESTION STE MARGUERITE										Néant ☐		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
INCORP.	TOTAL I				CZ		D8		D9			
		TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG	597 171	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9		KJ	10 583 655	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP	683 350	KQ		KR	55 051		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	1 462	KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	82 777	KW		KX	2 362		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH	9 209	LI		LJ	15 372		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	11 957 623	LO		LP	72 784		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	14 495 312	8V		8W	1 632 000	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	15 561	1U		1V	12 032			
TOTAL IV				LQ	14 510 873	LR		LS	1 644 032			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	26 468 496	ØH		ØJ	1 716 817			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		4				
INCORP.	TOTAL I		IN	CØ		DØ		D7				
		TOTAL II	IO	LV		LW		IX				
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY	597 171	LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB	10 583 655	MC				
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG		MH	738 400	MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ		MK	1 462	ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU	MM		MN	85 139	MO				
		Matériel de transport	IV	MP		MQ		MR				
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW	MS		MT		MU				
		Emballages récupérables et divers*	IX	MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	22 285	NA	2 296	NB				
	Avances et acomptes		NC	ND		NE		NF				
	TOTAL III		IY	NG	22 286	NH	12 008 122	NI				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7		ØW			
		Autres participations		IØ	ØX		ØY	16 127 312	ØZ			
Autres titres immobilisés		I1	2B		2C		2D					
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	12 032	2F	15 561	2G					
TOTAL IV		I3	NJ	12 032	NK	16 142 873	2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	34 318	ØL	28 150 995	ØM					

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2020

Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables**(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: STE GESTION STE MARGUERITE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		STE GESTION STE MARGUERITE						Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I											
TOTAL II											
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	6 769 078	PN	281 191	PO		PQ	7 050 268		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	219 262	PW	69 976	PX		PY	289 237		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	792	QA	292	QB		QC	1 084		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	34 086	QE	8 323	QF		QG	42 409		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	7 023 218	QV	359 782	QW		QX	7 382 999		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	7 023 218	ØP	359 782	ØQ		ØR	7 382 999		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		STE GESTION STE MARGUERITE		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
	- d'exploitation	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

[illegible]

Désignation de l'entreprise STE GESTION STE MARGUERITE

[illegible]

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise STE GESTION STE MARGUERITE

[illegible]

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise STE GESTION STE MARGUERITE

[illegible]

Désignation de l'entreprise : STE GESTION STE MARGUERITE										Néant ☐		*	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		1	UM		1	UN			
	Prêts (1) (2)			UP			UR			US			
	Autres immobilisations financières			UT	15 561		UV	15 561		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	188 176			188 176					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	891 065			891 065					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB									
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	993			993					
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC	1 605 108			1 605 108					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	35			35					
	Charges constatées d'avance			VS									
	TOTAUX			VT	2 700 938		VU	2 700 938		VV			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
		(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	672 996		127 625		272 565		271 898			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	229 528		229 528							
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	277 406		277 406							
Personnel et comptes rattachés			8C										
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D										
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	22 781		22 781							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	72 390		72 390							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	21 652 345		21 652 345							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	594 350		594 350							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			Z2										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	23 521 797		VZ	22 976 425		272 565		271 898		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	640 000		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	124 132		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : STE GESTION STE MARGUERITE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	*	Exercice N, clos le : 30/09/2020			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	483 610		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		XW		
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7 92 431		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8		
	à long terme		- imposées aux taux de 0 %						ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				WN		
					- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
								TOTAL I	WR 576 041		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
			- imposées au taux de 0 %						WH		
			- imposées au taux de 19 %						WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									ZY	
	Majoration d'amortissement*									XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Rapport d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 actions	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 actions A)	L5		XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		ZFU-TB (art.44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH				XG	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD						
Créance dégagée par le report en arrière de déficit				ZI							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	576 041		
	déficit (II moins I)			XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	576 041	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise STE GESTION STE MARGUERITE

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise STE GESTION STE MARGUERITE

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>STE GESTION STE MARGUERITE</u>		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		 ligne WI	 ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)
--

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise										STE GESTION STE MARGUERITE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves			- Réserves légales	ZB										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	262 288		- Autres réserves			ZD	262 288										
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Dividendes			ZE											
							Autres répartitions			ZF											
	TOTAL I			ØF	262 288		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG											
										TOTAL II			ZH	262 288							
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :									
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)										J7		YQ								
	— Engagements de crédit-bail immobilier												YR								
	— Effets portés à l'escompte et non échus												YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance												YT	16 386							
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8		XQ								
	— Personnel extérieur à l'entreprise												YU								
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS	6 968							
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages												YV								
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES		ST	89 473							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												ZJ	112 828							
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE												YW	12 409							
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										ZS		9Z	144 872							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052												YX	157 281							
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée												YY								
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ								
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*												ØB								
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*												ØS								
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												ZK	%							
	— Numéro de centre de gestion agréé*			XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)					Si oui cocher 1 sinon 0	ZR									
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												RG								
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI												RH								
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA	576 041	Plus-values à 15%			JK		Plus-values à 0%			JL						
					Plus-values à 19%			JM		Imputations			JC								
Groupe : résultat d'ensemble.			JD	330 109	Plus-values à 15%			JN		Plus-values à 0%			JO								
					Plus-values à 19%			JP		Imputations			JF								
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	67950045400013					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : STE GESTION STE MARGUERITE						Néant ☒ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ρ	Long terme σ			Plus-values taxables à 19% (1) ⑩
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise STE GESTION STE MARGUERITE

[illegible]

Désignation de l'entreprise : STE GESTION STE MARGUERITE	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒	*
--	------------------------------------	----	---	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : STE GESTION STE MARGUERITE

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter $\text{col. } \pi = \kappa + \lambda + \mu + \nu + \sigma$ ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>STE GESTION STE MARGUERITE</u>					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Désignation de l'entreprise : STE GESTION STE MARGUERITE				Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01102019		et clos le : 30092020		Durée en nombre de mois 1 2		
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel : *				YP		
dont apprentis				YF		
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 239 091	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	1 239 091	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF		
Variation positive des stocks				OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats				ON	73 599	
Variation négative des stocks				OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	39 229	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	112 828	
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 126 263
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-A et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	1 126 263	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	☒			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	1 239 091	
Effectifs au sens de la CVAE *				EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX	119 680 091	
Période de référence	GY	du	01102019	GZ	au 30092020	
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

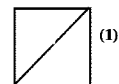
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 0

N° SIRET 6 7 9 5 0 0 4 5 4 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE STE GESTION STE MARGUERITE

ADRESSE (voie) 1309 AV COMMANDANT HOUOT

CODE POSTAL 83130 VILLE LA GARDE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3	13199
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4	1

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SOCIETE FINANCIERE SAINTE MARGUERITE
 N° SIREN (si société établie en France) 4 1 7 6 2 7 9 1 6 % de détention 94,99 Nb de parts ou actions 12539
 Adresse : N° 1309 Voie AV DU COMMANDANT HOUOT
 Code Postal 83130 Commune LA GARDE Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 0

N° SIRET 6 7 9 5 0 0 4 5 4 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE STE GESTION STE MARGUERITE

ADRESSE (voie) 1309 AV COMMANDANT HOUOT

CODE POSTAL 83130

VILLE LA GARDE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

6

Forme juridique SAS Dénomination CLINIQUE DU GOLFE DE ST TROPEZ

N° SIREN (si société établie en France) 5 9 5 5 8 0 2 4 2 % de détention 100

Adresse : N° Voie RD559

Code Postal 83580 Commune GASSIN Pays FR

Forme juridique SA Dénomination HOPITAL PRIVE MARSEILLE VERT COTEAU

N° SIREN (si société établie en France) 4 0 8 1 7 2 0 5 4 % de détention 100

Adresse : N° 96 Voie AV DES CAILLOLS

Code Postal 13012 Commune MARSEILLE Pays FR

Forme juridique SA Dénomination HOPITAL PRIVE MARSEILLE BEAUREGARD

N° SIREN (si société établie en France) 4 3 7 9 7 0 8 5 8 % de détention 99,99

Adresse : N° 12 Voie IMPASSE DU LIDO

Code Postal 13012 Commune MARSEILLE Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination HOPITAL PRIVE TOULON HYERES STE MARGUERITE

N° SIREN (si société établie en France) 3 4 4 5 5 3 7 2 2 % de détention 100

Adresse : N° 1309 Voie AV DU COMMANDANT HOUOT

Code Postal 83130 Commune LA GARDE Pays FR

Forme juridique SA Dénomination HOPITAL PRIVE TOULON HYERES ST JEAN

N° SIREN (si société établie en France) 5 5 9 5 0 1 8 7 9 % de détention 20,8

Adresse : N° 1 Voie AV GEORGES BIZET

Code Postal 83000 Commune TOULON Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination CLINIQUE DE LA CIOTAT

N° SIREN (si société établie en France) 4 4 3 1 6 7 5 5 6 % de détention 97,92

Adresse : N° Voie BOULEVARD LAMARTINE

Code Postal 13600 Commune LA CIOTAT Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice ouvert le 01/10/2019

30092020

Régime simplifié d'imposition

Régime réel normal

STE GESTION STE
1309 AV COMMANDANT HOUOT
83130 LA GARDE France1309 AV COMMANDANT HOUOT
83130 LA GARDE

SIRET 67950045400013

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal

76

imposable à 28 %

000

Bénéfice
imposable à 15 %

Déficit

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets
et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%**2 Plus-values**

PV à long terme imposables à 15%

PV exonérées
(art. 238 quindecies)

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

☐Bassins urbains à dynamiser
(BUD), art. 44 sexdecies☐

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de développement
prioritaire, art. 44 septdecies☐

Autres dispositifs

☐

Pôle de compétitivité

☐Zone de restructuration de
la défense, art. 44 terdecies☐Société d'investissement
immobilier cotée☐Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)

taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

2 120 201

art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

☐

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

L'entreprise dispose-t-elle

OUI

SAGE

Tél :

seur conventionné :

Tél :

Identité du déclarant :

Date : 21/12/2020

Lieu : TOULON

Qualité :

PRESIDENT

Nom du signataire : M BRUNO THIRE

CGA

Viseur conventionné

N° d'agrément CGA

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2020)

Si déposé néant, cochez la case : ☒

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)			
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) ; - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :					
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8	
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVL de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE 01102019

ET CLOS LE 30092020

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Association STE GESTION STE MARGUERITE
1309 AV COMMANDANT HOUOT

83130 LA GARDE

Ancienne adresse en cas de changement

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 21122020

Signature,

Nom et qualité du signataire

**SOCIETE DE GESTION
SAINTE-MARGUERITE**

S.A.S au Capital de 2.006.400 €
Siège Social 1309 Av. Cdt. Houot 83130 La Garde
RCS TOULON 679 500 454

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 Mars 2021

PROPOSITION AFFECTATION RESULTAT

.....
DEUXIÈME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 483 610 € de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	483 610 €
Autres réserves	6 659 156 €

Dotations aux réserves :

Aux autres réserves, soit	7 142 766 €	
Totaux	7 142 766 €	7 142 766 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

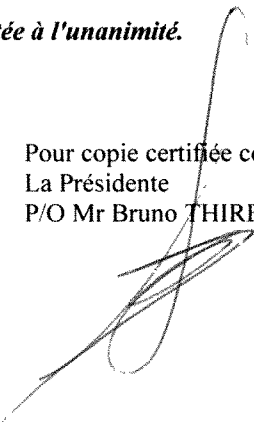
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2019	0	0	0
30 septembre 2018	0	0	0
30 septembre 2017	0	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....

Pour copie certifiée conforme
La Présidente
P/O Mr Bruno THIRE



**SOCIETE DE GESTION
SAINTE-MARGUERITE**

S.A.S au Capital de 2.006.400 €
Siège Social 1309 Av. Cdt. Houot 83130 La Garde
RCS TOULON 679 500 454

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 Mars 2021

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

DEUXIÈME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 483 610 € de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice		483 610 €
Autres réserves		6 659 156 €
Dotations aux réserves :		
Aux autres réserves, soit	7 142 766 €	
Totaux	7 142 766 €	7 142 766 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2019	0	0	0
30 septembre 2018	0	0	0
30 septembre 2017	0	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
La Présidente
P/O Mr Bruno THIRE

SOCIETE DE GESTION SAINTE-MARGUERITE

S.A.S au Capital de 2.006.400 €
Siège Social 1309 Av. Cdt. Houot 83130 La Garde
RCS TOULON 679 500 454

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 MARS 2021

Madame, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Lors de cette Assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les statuts.

I - L'ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 1 239 091 € contre 1 213 063 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 2,15%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 239 091 € contre 1 213 065 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 2,15%.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 629 890 € contre 880 926 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 609 200 € contre 332 139 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 83,42%.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de - 8 159 € contre -17 435 € au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 601 041 € contre 314 704 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de - 25 000 € contre 0 € au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de 92 431 €, le résultat de l'exercice se solde par un résultat bénéficiaire de 483 610 € contre 256 572 € au titre de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 33 093 223 € contre 30 560 388 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,28 %.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

SOCIETES CONTROLEES

NOM	ADRESSE	PARTICIPATION
SAS Hôpital Privé Toulon Hyères Sainte Marguerite	1309 av. Cdt Houot 83130 LA GARDE	35 416 actions sur 35 416 soit 100 %
SAS Hôpital Privé Toulon Hyères Saint Jean	Avenue Georges Bizet 83000 TOULON	4 610 actions sur 9 904 soit 46,54%
SAS Hôpital Privé Marseille Vert Coteau Beauregard	96 av. des Caillols 13012 MARSEILLE	3 000 actions sur 3 000 soit 100 %
SAS Clinique de la Ciotat	4 et 6 avenue Frédéric Mistral 13600 LA CIOTAT	1 982 697 actions sur 2 037 031 soit 97,62%

SA Hôpital Privé Marseille Beauregard Vert Coteau	12 Impasse du Lido 13012 MARSEILLE	5 305 846 sur 5 305 888 soit 99,99 %
SAS Clinique Chirurgicale du Golfe de Saint Tropez	Rd 559 – Rd Pt GI Brosset 83580 GASSIN	20 000 sur les 20 000 soit 100 %

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons, à la clôture des deux derniers exercices, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, et les délais moyens de paiement :

CREDIT FOURNISSEURS MOYEN au 30/09/2020 : 63 Jrs (contre 275 Jrs au 30/09/2019)

DETTES FOURNISSEURS au 30/09/2020: 277 406 € (contre : 267 549 € au 30/09/2019)

II - PERSPECTIVES D'AVENIR

Celles-ci sont liées :

- aux revenus locatifs de la Clinique Sainte-Marguerite et du site « Sainte-Marguerite » à Hyères depuis Mai 2004
- à l'activité de nos filiales : la SAS Clinique Sainte Marguerite, la SAS Clinique de La Ciotat (depuis Avril 2003), la SAS Clinique Vert-Coteau (depuis Décembre 2004), la SAS Clinique du Golfe de Saint-Tropez (depuis Mai 2013) et la SA Hôpital Privé Marseille - Beauregard (depuis Mai 2013)

III – PRISES DE CONTRÔLE OU DE PARTICIPATIONS

Aucune prise de contrôle ou de participations durant cet exercice en dehors de l'acquisition des 2550 actions de HPTH-SJ à la Société VERMEULEN en Octobre 2019.

IV – CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Aucune cession de participations durant cet exercice.

V - PROPOSITION D'AFFECTATION

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 483 610 € de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice 483 610 €

Dotations aux réserves :

Aux autres réserves, soit 483 610 €

Totaux 483 610 € 483 610 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2018	0	0	0
30 septembre 2017	0	0	0
30 septembre 2016	0	0	0

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

VI - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Exercice 01/10/2019 au 30/09/2020

En Euros	SAS Hôpital Privé Toulon Hyères Ste Marguerite	SA Hôpital Privé Toulon Hyères Saint-Jean	SAS Clinique de la Ciotat	SAS Hôpital Privé Marseille Vert Coteau	SA Hôpital Privé Marseille Beauregard	SAS Clinique du Golfe de Saint Tropez
Capital	1 062 480	3 565 440	2 031 037	300 000	25 202 968	304 898
Capitaux propres autres que le capital	3 800 783	4 862 886	- 911 392	1 676 958	-88 659 488	-2 900 477
Quote-part du capital détenu en %	100,00%	46,54%	97,62%	100,00%	99.99 %	100,00%
Valeur comptable des titres Détenus						
BRUTE	1 086 062	2 889 928	3 330 863	8 137 457	1	650 000
NETTE	1 086 062	2 889 928	3 330 863	8 137 457	1	650 000
Prêts et avances consentis et non remboursés		-	1 605 107	-	-	
Cautions et avals donnés par la société	-	-	-	-	-	-
CA du dernier exercice	26 486 829	33 783 463	7 130 131	20 178 293	56 011 110	7 519 188
Résultat net du dernier exercice	-87 130	1 063 954	518 166	31 835	890 939	269 054
Dividendes encaissés par la société	-	-	-	-	-	-

VII - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

VIII – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général du Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 du Code de commerce.

Votre Commissaire aux Comptes relate dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales, qui en raison de leur objet ou de leurs implications financières ne sont significatives pour aucune des parties, n'ont fait l'objet d'aucune communication.

IX – COMMISSAIRES AUX COMPTES

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de :

- La Société SEC J.H. ET ASSOCIES, représentée par Monsieur Dominique LOMPRES Commissaire aux Comptes titulaire,
 - Et de Monsieur Antoine NIEDDA, Commissaire aux comptes suppléant,
- ont été renouvelés lors de l'AGO de Mars 2018 dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en Septembre 2023

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes explications complémentaires.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

FAIT à LA GARDE (Var)
le 12 Mars 2021

Dr Bruno THIRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dr Bruno Thire', written over a horizontal line.

**SAS Société de Gestion
SAINTE MARGUERITE
1309, Av. Commandant Houot**

83130 LA GARDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/09/2020

RAPPORT AVEC CERTIFICATION SANS RESERVE

Au Président,

Monsieur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 28 mars 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS Société de Gestion SAINTE MARGUERITE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés au Président

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiqués dans le rapport de gestion

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

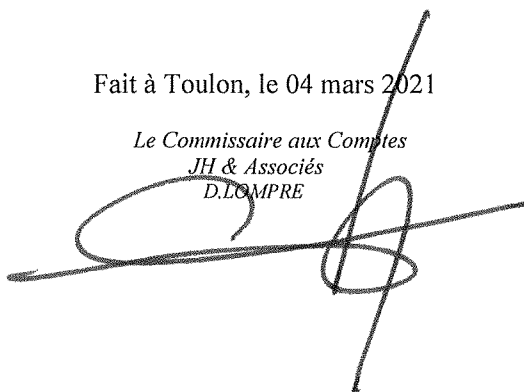
Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulon, le 04 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes
JH & Associés
D.LOMPRE

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to D. LOMPRE, is written over the printed name and firm name.

Bilan Actif

Période du 01/10/19 au 30/09/20

STE GESTION STE MARGUERITE

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/09/2020	Net (N-1) 30/09/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	597 171		597 171	597 171
Constructions	11 322 055	7 339 506	3 982 549	4 278 665
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 462	1 084	378	670
Autres immobilisations corporelles	85 139	42 409	42 729	48 691
Immobilisations en cours	2 296		2 296	9 209
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	12 008 122	7 382 999	4 625 123	4 934 406
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	16 127 311		16 127 311	14 495 311
Créances rattachées à des participations	1		1	1
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 561		15 561	15 561
TOTAL immobilisations financières :	16 142 873		16 142 873	14 510 873
ACTIF IMMOBILISÉ	28 150 995	7 382 999	20 767 996	19 445 278

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	188 176		188 176	205 620
Autres créances	2 497 200		2 497 200	9 984 414
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 685 377		2 685 377	10 190 034
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	9 639 851		9 639 851	925 076
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	9 639 851		9 639 851	925 076
ACTIF CIRCULANT	12 325 228		12 325 228	11 115 110

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

Bilan Passif

STE GESTION STE MARGUERITE

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2020	Net (N-1) 30/09/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 2 006 400	2 006 400	2 006 400
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	100 616	100 616
Réserve légale	200 641	200 641
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	121 003	121 003
Autres réserves	6 659 156	6 396 868
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	483 610	256 572
TOTAL situation nette :	9 571 426	9 082 100
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	9 571 426	9 082 100
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	672 996	157 044
Emprunts et dettes financières divers	21 881 873	20 381 734
TOTAL dettes financières :	22 554 870	20 538 778
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	277 406	267 549
Dettes fiscales et sociales	95 171	77 701
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	594 350	594 259
TOTAL dettes diverses :	966 927	939 510
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	23 521 797	21 478 288
Ecart de conversion passif		

Compte de Résultat (Première Partie)

STE GESTION STE MARGUERITE

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/09/2020	Net (N-1) 30/09/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 239 091		1 239 091	1 213 063
Chiffres d'affaires nets	1 239 091		1 239 091	1 213 063
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits				2
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 239 091	1 213 065
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			112 828	349 608
TOTAL charges externes :			112 828	349 608
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			157 281	132 069
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			359 782	399 249
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			359 782	399 249
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			0	0
CHARGES D'EXPLOITATION			629 890	880 926
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			609 200	332 139

Compte de Résultat (Seconde Partie)

STE GESTION STE MARGUERITE

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2020	Net (N-1) 30/09/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	609 200	332 139
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	8 159	17 435
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	8 159	17 435
RÉSULTAT FINANCIER	(8 159)	(17 435)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	601 041	314 704
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 000	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		22 390
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	25 000	22 390
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(25 000)	(22 390)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	92 431	35 742
TOTAL DES PRODUITS	1 239 091	1 213 065
TOTAL DES CHARGES	755 480	956 493

ANNEXE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES – (PCG Art 831-1/1)

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/10/2020 par le dirigeant de l'entreprise

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurent dans l'annexe des comptes consolidés.

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivant du Plan Comptable Général

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable au 29/11/3 ainsi que du règlement ANC 201403 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Information Covid-19

La crise sanitaire n'a eu aucun impact sur notre société

Etat des provisions

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Provisions pour risques et charges					
Pensions et obligations similaires					
TOTAL	0	0			0
TOTAL GENERAL	0				0
Dont dotations et reprises d'exploitation		0	0		

Autres immobilisations incorporelles (code du commerce Art R123-186)

Les brevets, concessions et autre valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur cout d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

La méthode d'amortissement retenue est le mode linéaire sur les durées suivantes :

- Concessions, brevets et droits similaires : de 1 à 3 ans
- Constructions : 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : de 5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : de 5 à 10 ans

Créances immobilisées (PCG Art 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Immobilisations

STE GESTION STE MARGUERITE

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	597 171		
Constructions sur sol propre	10 583 655		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	683 350		55 051
Installations techniques et outillage industriel	1 462		
Installations générales, agencements et divers	82 777		2 362
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	9 209		15 372
Avances et acomptes			
TOTAL Immobilisations corporelles :	11 957 623		72 784
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	14 495 312		1 632 000
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	15 561		12 032
TOTAL immobilisations financières :	14 510 873		1 644 032

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			597 171	
Constructions sur sol propre		0	10 583 655	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			738 400	
Install. techn., matériel et out. industriels			1 462	
Inst. générales, agencements et divers			85 139	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		22 285	2 296	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		22 286	12 008 122	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			16 127 312	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		12 032	15 561	
TOTAL immobilisations financières :		12 032	16 142 873	

Amortissements

STE GESTION STE MARGUERITE

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	6 769 078	281 191		7 050 268
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	219 262	69 976		289 237
Installations techn. et outillage industriel	792	292		1 084
Inst. générales, agencements et divers	34 086	8 323		42 409
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL Immobilisations corporelles :	7 023 218	359 782		7 382 999

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			

Amortissements (suite)

STE GESTION STE MARGUERITE

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles TOTAL Immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :		
Frais d'acquisition de titres de participations		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursem. des obligations				

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	531
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	262 739
Dettes fiscales et sociales	72 390
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	378
Autres dettes	200 288

Charges et Produits Constatés d'Avance

STE GESTION STE MARGUERITE

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation		
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		

État des Échéances des Créances et Dettes

STE GESTION STE MARGUERITE

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	1	1	
Prêts			
Autres immobilisations financières	15 561	15 561	
TOTAL de l'actif immobilisé :	15 562	15 562	
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	188 176	188 176	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	891 065	891 065	
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	993	993	
État - Divers			
Groupe et associés	1 605 108	1 605 108	
Débiteurs divers	35	35	
TOTAL de l'actif circulant :	2 685 377	2 685 377	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	672 996	127 625	273 473	271 898
Emprunts et dettes financières divers	229 528	229 528		
Fournisseurs et comptes rattachés	277 406	277 406		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	22 781	22 781		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	72 390	72 390		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	21 652 345	21 652 345		
Autres dettes	594 350	594 350		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

Produits à Recevoir

STE GESTION STE MARGUERITE

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	111 062 993
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	

Provisions Inscrites au Bilan

STE GESTION STE MARGUERITE

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

Capacité d'Autofinancement

STE GESTION STE MARGUERITE

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	30/09/2020	30/09/2019	Variation
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	968 982	731 386	237 597

+ Transfert de charges d'exploitation			
+ Autres produits d'exploitation		2	(2)
- Autres charges d'exploitation	0	0	0
+ Quote part de résultat sur opérations en commun			
+ Produits financiers			
- Charges financières	8 159	17 435	(9 276)
+ Produits exceptionnels			
- Charges exceptionnelles	25 000		25 000
- Participation des salariés			
- Impôts sur les bénéfices	92 431	35 742	56 689
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	843 392	678 211	165 181

Crédit-Bail

STE GESTION STE MARGUERITE

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine					
Amortissements : - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice					
TOTAL					
REDEVANCES PAYÉES : - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice					
TOTAL					
REDEV. RESTANT À PAYER : - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans					
TOTAL					
VALEUR RÉSIDUELLE - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans					
TOTAL					
Mont. pris en charge dans l'exercice					
Rappel : Redevance de crédit bail					

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		

Engagements Financiers

STE GESTION STE MARGUERITE

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	1 650 000
CAUTION ENRPUNT CIC/HPTH SJ1 650 000	
Caution auprès d u propriétaire des murs pris à bail par HPM Beauregard en g	

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	

NATURE	Montant des éléments				Montant des dépréciations
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Globaux	

RAPPEL : Fonds commercial		
---------------------------	--	--

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

STE GESTION STE MARGUERITE

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
LOCATION	1 239 091

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
VAR	1 239 091

Identité des Sociétés Mères Consolidant les Comptes de la Société

STE GESTION STE MARGUERITE

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

DÉNOMINATION SOCIALE	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
SOCIETE FINANCIERE STE MARGUERI	SAS	1 485 288	1309 AV DU COMMANDANT HOUOT 83130 LA GARDE

Liste des Filiales et Participations

STE GESTION STE MARGUERITE

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Devise d'édition EURO

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Réserves et RAN avant affecta° résultat	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeurs comptables titres détenus Brute	Valeurs comptables titres détenus Nette	Prêts & avances consentis par la société non remboursés	Montant des cautions et avoirs donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par société au cours exercice
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONC. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)										
SA HPM BEAUREGARD	25 202 968	(88 916 371)	99,99	1	1			5 601 111	890 939	
SAS CLINIQUE DU GOLFE DE ST TROPEZ	304 898	(2 813 081)	99,99	650 000	650 000			7 519 198	269 054	
SAS HPTH STE MARGUERITE	1 062 480	3 737 313	100	1 086 062	186 062			26 486 830	(87 130)	
SA HPM VERT COTEAU	300 000	1 720 874	100	8 137 457	8 137 457			20 178 294	31 835	
2. participations (10 à 50% du capital détenu)										
SAS CLINIQUE DE LA CIOTAT	2 031 037	(853 872)	97,92	3 330 863	3 330 863	1 605 106		7 130 132	518 166	
HPHT ST JEAN	3 565 440	5 315 566	20,8	1 257 928	1 257 928			33 780 130	1 063 954	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONC. LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. filiales non reprises en A:										
- françaises										
- étrangères										
2. participations non reprises en A:										
- françaises										
- étrangères										